

Les vacances des Français : favoriser le départ du plus grand nombre

La proportion de Français partant en vacances au moins une fois par an (définies comme un déplacement d'agrément de quatre nuits minimum) se situe au-dessus de la moyenne européenne. Cependant, même si l'effort public est important, ce taux de départ ne progresse plus depuis dix ans, atteignant un seuil en dessous des 70 %, et près d'un Français sur deux ne partira pas cet été. Au-delà des freins financiers, qui sont le premier motif invoqué, des causes personnelles, professionnelles et des choix délibérés sont identifiés.

À niveau de vie équivalent, la propension à être satisfait de son cadre de vie quotidien augmente de 30 % lorsque l'on est parti en vacances durant l'an-

née écoulée. Les bénéficiaires escomptés d'une politique facilitant le départ sont multiples tant en matière de bien-être que d'autonomisation, de lien social, de soutien à la parentalité ou de lutte contre l'exclusion.

Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers, mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les jeunes, les personnes partant rarement ou celles en situation de handicap, les aidants familiaux, les seniors). La mise en cohérence des moyens, doublée d'une nouvelle impulsion partagée, pourrait permettre d'atteindre des objectifs plus ambitieux. ■

PROPOSITIONS

- 1 Définir une politique globale de soutien au départ en vacances pour tous :
 - a. au niveau national, expliciter les objectifs et les moyens de l'ANCV dans une convention la liant à l'État et articuler cette démarche avec la politique vacances de la branche Famille ;
 - b. établir une cartographie des structures du tourisme social pratiquant des tarifs différenciés selon les revenus afin de les faire connaître du grand public et d'initier une réflexion sur leur devenir ;
 - c. au niveau territorial, améliorer l'offre de services en termes d'aides et d'accompagnement par une meilleure coordination des acteurs. Celle-ci peut emprunter une forme plus ou moins intégrée : communication partagée, fonds communs de financement, schéma local de développement.
- 2 Développer en priorité des actions en direction de quatre publics cibles :
 - a. pour les personnes n'étant jamais parties : fixer un objectif national ambitieux de premier départ invitant à mobiliser en ce sens les aides disponibles ;
 - b. pour les jeunes : s'assurer qu'ils soient partis au moins une fois au sein de l'Union européenne avant leurs 20 ans. Développer à cet effet les programmes européens "Jeunesse en action" et "Sac ados" ;
 - c. pour les personnes en situation de handicap : promouvoir et fluidifier le système d'échange de logements adaptés en labellisant les sites Internet qui leur sont dédiés ;
 - d. pour les aidants familiaux : garantir la possibilité d'un départ annuel en vacances comme modalité du droit au répit.

LES ENJEUX

Depuis une vingtaine d'années, la thématique des vacances bénéficie d'un intérêt accru. La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion les inscrit même comme un objectif national. Divers dispositifs d'aide, aussi bien financiers que matériels, ont été mis en place aux niveaux territorial, national et européen afin de lever les freins au départ.

Cependant, la progression du taux de Français partant en vacances annuellement ralentit fortement depuis deux décennies. Aujourd'hui encore, un tiers des plus de 15 ans ne part pas, ce qui est problématique à trois titres.

Premièrement, ces personnes sont exclues d'un temps collectif synonyme de détente et de bien-être personnel. En outre, les vacances constituent un outil parfois sous-utilisé pour atteindre d'autres objectifs sociaux : autonomisation, lutte contre l'isolement, mixité sociale, accompagnement à la parentalité. Enfin, l'aide aux vacances s'inscrit plus généralement dans la politique de soutien au pouvoir d'achat et au secteur du tourisme.

Dès lors, quels sont les freins au départ que l'on peut identifier ? Comment optimiser et coordonner les aides financières existantes ? Au-delà des soutiens budgétaires, quelles actions restent à entreprendre pour favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre ?

PANORAMA DES VACANCES DES FRANÇAIS

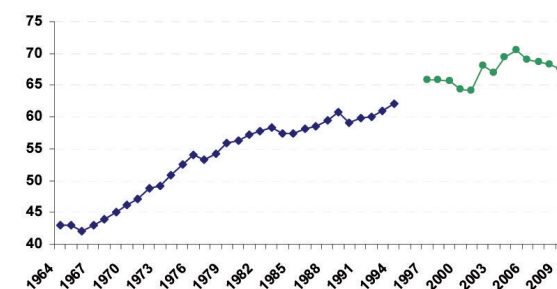
Fréquence, période et lieu de départ des vacanciers

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) définit les vacances comme un déplacement d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Plusieurs enquêtes retiennent cette définition afin de suivre l'évolution de la proportion de Français et d'Européens partant en vacances une fois ou plus chaque année. Même si leurs résultats diffèrent sensiblement, de grandes tendances émergent.

Premier constat, partir en vacances est devenu le comportement majoritaire depuis 1974. Ainsi, l'enquête Conditions de vie des ménages de l'INSEE⁽¹⁾ démontre que le taux de départ des Français de plus de 15 ans a connu une forte augmentation durant quatre décennies, passant de 43 % en 1964 à 64,6 % en 2004, sous l'effet de l'évolution

de la législation du travail, des aspirations des Français, des aides dispensées ou encore du développement d'offres meilleur marché (figure 1).

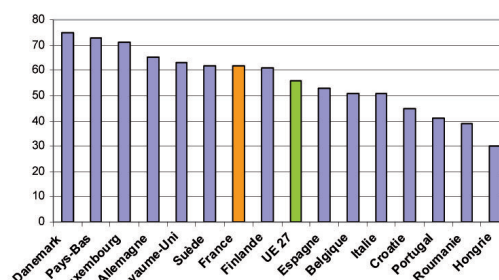
Figure 1
Taux de départ en vacances des Français de 15 ans ou plus



Sources : CAS, données INSEE (en bleu) et DGCS/Sofres (en vert)⁽²⁾

Selon l'Eurobaromètre⁽³⁾, les Français sont partis en 2010 en plus forte proportion que la moyenne des Européens (avec 62 % contre 56 %), les habitants des pays d'Europe du Nord étant les plus adeptes des vacances (75 % des Danois) (figure 2).

Figure 2
Taux de départ en vacances des résidents européens en 2010



Source : CAS, données Eurobaromètre

Une étude du CRÉDOC menée en 2002 concluait que l'application des 35 heures avait eu un effet plus marqué sur les séjours courts que sur les vacances, les bénéficiaires de l'aménagement et réduction du temps de travail déclarant davantage profiter de week-ends longs et d'excursions à la journée⁽⁴⁾.

Les pratiques en matière de vacances évoluent vers un fractionnement des départs : les Français qui partent en vacances le font en moyenne plus fréquemment qu'auparavant (2,2 fois en 2004 contre 1,7 en 1979) mais pour des séjours moins longs (11,8 jours en 2004 contre 17,2 jours en 1979)⁽⁵⁾.

Les objectifs recherchés par les vacanciers sont de se reposer (30 %) ; passer du temps avec leurs proches (25 %) ; visiter (18 %) ; profiter du soleil et de la plage

[1] Dauphin L. et Tardieu F. (2007), "Vacances : les générations se suivent et se ressemblent... de plus en plus", INSEE première, n° 1154, INSEE.
 [2] En 2004, TNS Sofres a modifié la méthodologie de l'enquête "Suivi de la demande touristique" en interrogeant un échantillon représentatif des résidents (habitant le territoire français) et non plus uniquement des personnes de nationalité française.
 [3] Eurobaromètre (2011), Survey on the Attitudes of Europeans Towards Tourism, 328.
 [4] Croutte P. et Hatchuel G. (2002), Les comportements de départ des Français : premières incidences des 35 heures.
 [5] Dauphin L. et Tardieu F. (2007), op. cit.

(11 %) ⁽⁶⁾. Ces motifs, qui varient peu d'un pays européen à l'autre, poussent à privilégier les périodes au climat agréable et les temps de répit scolaire. On note donc **une saisonnalité marquée**, avec 57 % des jours de vacances ayant lieu en juillet et en août. En outre, la majorité des séjours a lieu dans des réseaux d'hébergement non-marchands (famille, amis, résidences secondaires) ⁽⁷⁾.

Pour leurs plus longues vacances en 2011, **57 % des Français prévoient de demeurer en France**, 20 % de se rendre dans un autre pays européen et 23 % en dehors de l'Union européenne (à titre de comparaison, les Croates sont 86 % à rester dans leur pays, alors que les Allemands ne sont que 35 %).

On constate en France un **maintien des régions touristiques traditionnelles** (Île-de-France, littoral méditerranéen et atlantique, Rhône-Alpes), mais aussi un développement de destinations moins prisées il y a peu (notamment les zones rurales avec l'essor du "tourisme vert") ⁽⁸⁾. Les pays étrangers les plus appréciés par les Français sont l'Espagne et l'Italie en Europe, ceux du Maghreb et les États-Unis dans le reste du monde.

Chaque année, un tiers des Français ne part pas en vacances

Si l'évolution du taux de départ en vacances annuel a été marquée par une croissance continue jusqu'au début des années 1990, la progression s'est ensuite fortement ralentie comme le démontre l'enquête "Suivi de la demande touristique" réalisée par TNS Sofres à la demande de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Ce taux a atteint un seuil en dessous des 70 % (figure 1). Un tiers des Français de plus de 15 ans ne part donc pas chaque année ⁽⁹⁾ et, sur la période estivale 2011, ils devraient être 45 % à rester à leur domicile ⁽¹⁰⁾.

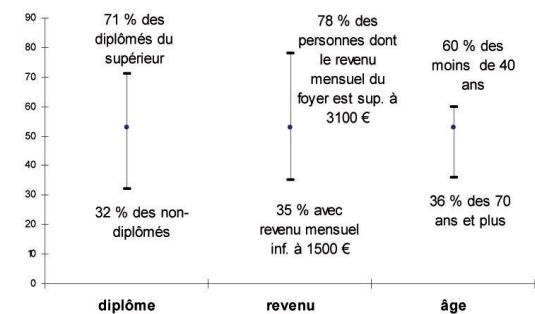
On constate d'importantes variations en fonction du diplôme, du revenu, de l'âge et du lieu de résidence (figure 3). Tout d'abord, les personnes sans diplôme ne sont que 32 % à être allées en vacances en 2010 ⁽¹¹⁾. En outre, le fait de gagner moins de 1 500 euros par mois diminue par 2,2 fois la probabilité de partir comparativement aux revenus supérieurs à 3 000 euros (35 % contre 78 %). Certaines professions bénéficient beaucoup moins de ces temps de répit, à l'image des agriculteurs.

Par ailleurs, les tranches d'âge qui **partent le moins sont les 20-24 ans**, car ils vivent souvent une période de tran-

sition professionnelle et familiale, et les plus de 70 ans, essentiellement en raison de problèmes de santé.

Figure 3

Taux de départ en vacances en 2010 selon le diplôme, le revenu, l'âge



Source : CAS, données CRÉDOC (2010) ⁽¹²⁾

Quant aux enfants ⁽¹³⁾, ils sont 28 % à ne pas profiter de ces temps d'évasion, leur non-départ étant fortement corrélé à la situation socio-économique de leur famille ⁽¹⁴⁾. Les colonies de vacances, qui ont vu le jour à la fin du XIX^e siècle, séduisent un public de moins en moins important : alors que 1,6 million d'enfants en profitaient en 1994, ils étaient moins d'un million en 2008 ⁽¹⁵⁾. Cette désaffection des centres de vacances et de loisirs s'expliquerait en partie par leur coût, leur offre trop peu diversifiée et l'évolution des attentes des jeunes et des parents.

Enfin, **le lieu de résidence** a une forte influence sur les départs en vacances. Plus de la moitié des séjours sont ainsi effectués par les habitants des agglomérations de plus de 100 000 habitants ⁽¹⁶⁾. Cette forte proportion de citadins parmi les touristes est due non seulement au besoin de s'évader de leur environnement quotidien, mais aussi à la présence en ville d'une importante population de cadres et professions libérales à hauts revenus. Symétriquement, les personnes vivant à la campagne vont en moyenne moins en vacances. Cette différence s'expliquerait notamment par le fait que les propriétaires d'une maison apprécient d'y rester pour faire des travaux ou pour inviter des proches. **La qualité de vie quotidienne** influe donc fortement sur le choix de partir ou non, ce qui pourrait expliquer que les Corses restent deux fois plus chez eux que la population générale.

[6] Eurobaromètre (2011), *op. cit.*

[7] Source : DGCIS/TNS Sofres (2010).

[8] DGCIS (2010), "Le tourisme en 2010. Embellie pour les hôtels, beau fixe pour les campings", *Le 4 Pages*, n° 12.

[9] ANCV/BVA (2009), *Étude sur les publics non-partants en vacances*.

[10] Sondage Obea-Infraforces pour 20 Minutes et France Info, réalisé du 23 au 28 juin 2011.

[11] Hoibian S. (2010), "Vacances 2010 : Les contraintes financières favorisent de nouveaux arbitrages".

[12] Notons que les données sur le taux de départ en vacances obtenues par le CRÉDOC dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français sont nettement inférieures à celles de l'INSEE, de l'Eurobaromètre ou de TNS Sofres. Elles établissent ainsi un taux de départ de 53 % en 2010 (contre 67,5 % par exemple pour TNS Sofres). Le CRÉDOC explique cet écart par leur méthodologie d'interview en face-à-face et par l'utilisation du terme "vacances" et non "séjour personnel", à l'inverse des autres enquêtes.

[13] Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas inclus dans l'enquête SDT.

[14] Enquête réalisée par Ipsos pour le Secours populaire en 2010.

[15] Haut commissariat à la jeunesse (2009), *Chiffes clefs de la fréquentation Séjours de vacances de 1999/2000 à 2008/2009*.

[16] INSEE (2009), fiche thématique, *Les déplacements des Français*.

Les motifs pour expliquer les non-départs sont multiples

Les raisons financières étaient sans surprise les premières invoquées par 37 % des Français en 2010 d'après l'Eurobaromètre, contre 41 % des Européens (de 16 % en Belgique à 68 % en Hongrie) (figure 4).

Figure 4

Principales raisons pour expliquer le non-départ en vacances des Européens en 2010

	Personnelles	Financières	Manque de temps	Par choix	Autres
Allemagne	30 %	28 %	13 %	19 %	10 %
Belgique	25 %	16 %	13 %	28 %	18 %
Croatie	32 %	47 %	7 %	6 %	8 %
Danemark	25 %	22 %	14 %	18 %	21 %
Espagne	21 %	46 %	10 %	13 %	10 %
France	23 %	37 %	10 %	16 %	14 %
Hongrie	10 %	68 %	7 %	9 %	7 %
Italie	33 %	36 %	15 %	14 %	2 %
Roumanie	14 %	62 %	8 %	9 %	8 %
Suède	16 %	21 %	9 %	22 %	33 %
UE 27	22 %	41 %	11 %	15 %	10 %

Source : Eurobaromètre (2011)

Une étude du CRÉDOC montre que, à la suite de la récession économique, le nombre de personnes parties en week-end était en repli en 2010⁽¹⁷⁾. Parallèlement, le taux de départ en vacances se maintenait, preuve qu'elles demeuraient une priorité, mais des compromis étaient faits pour limiter les dépenses. Les Français amorçaient ainsi de **nouveaux types d'arbitrage** en économisant sur le "cœur" des vacances (destination moins lointaine, hébergement plus modeste, durée réduite...) pour préserver les dépenses "plaisir" (restauration, activités).

Au-delà des freins financiers (qui sont cités par 50 % des personnes lorsque plusieurs réponses sont possibles), une enquête réalisée par BVA en 2009 identifiait cinq autres raisons de ne pas partir : pour **causes personnelles** (34 %), c'est-à-dire de santé et familiales (notamment afin de veiller un parent malade) ; par **choix délibéré** (29 %)⁽¹⁸⁾ ; du fait de **l'isolement social** (24 %) ; pour **contraintes professionnelles** (23 %) ; et enfin pour **motifs organisationnels** (15 %).

Les sondés invoquant un choix réfléchi présentaient une grande diversité de profils. Parmi ceux-ci figuraient des personnes n'ayant pas la "culture des vacances"⁽¹⁹⁾ et donc confrontés à des barrières psychologiques⁽²⁰⁾. Selon BVA, 33 % des non-partants n'étaient par exemple jamais partis lorsqu'ils étaient enfants.



[17] Hoibian S. (2010), *op. cit.*

[18] ANCV/BVA (2009), *op. cit.*

[19] Une étude réalisée en 2002 conjointement par Vacances ouvertes et CSA-TMO a démontré que l'antériorité d'un premier départ en vacances est deux fois plus explicative de la propension au départ que ne l'est le revenu fiscal familial, et trois fois plus explicative que les autres critères testés (nombre d'enfants au domicile, profil de ménage et rapport d'attentes aux vacances).

[20] Randy N. (2003), "Incitation au départ des non-partants. Les petits prix ne suffisent pas", *Cahier Espaces*, n° 79.

[21] Pour les détails des différents dispositifs d'aide et de leurs bénéficiaires, voir : Cappigny A. et Hatchuel G. (2008), "2008 : Les vacances des Français s'ajustent à leur pouvoir d'achat", CRÉDOC.

[22] Source : ANCV.

[23] Loi du 22 juillet 2009 sur le développement et la modernisation des services touristiques.

Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite donc à agir en premier lieu sur les freins financiers. Cependant, l'objectif de « solvabilisation » des particuliers ne constitue qu'une partie de la réponse au non-départ et il convient de répondre aux besoins spécifiques de certains publics (jeunes, personnes handicapées, aidants familiaux, seniors, personnes en situation de vulnérabilité).

LEVER LES FREINS BUDGÉTAIRES

Les aides financières directes généralistes

Principales aides financières aux départs en vacances⁽²¹⁾, les **chèques-vacances** sont exclusivement émis par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), qui est un établissement public créé en 1982.

Ces chèques sont des titres de paiement de 10 ou de 20 euros, dont l'utilisation est très ouverte et possible chez 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs. Les employeurs et les organismes sociaux les acquièrent auprès de l'ANCV, puis les proposent aux salariés. L'attribution des chèques par les comités d'entreprise (CE) se fait en complément de l'épargne ou de la participation du salarié, ou bien en allocation directe. En 2010, 3,4 millions de personnes en ont bénéficié, pour un montant s'élevant à 1,3 milliard d'euros (qui entraînerait par la suite une consommation touristique de plus de 5 milliards d'euros)⁽²²⁾.

Environ **90 % des chèques-vacances sont attribués sous conditions de ressources** (revenu fiscal de référence, quotient familial), quelle que soit la formule de distribution. De surcroît, l'ANCV confie aux associations partenaires des chèques pour qu'ils reviennent à des publics défavorisés : on parle alors de bourses vacances.

Si le succès de la formule des chèques-vacances est incontestable, ce dispositif appelle trois séries de remarques.

La première tient à **sa diffusion dans les entreprises ne disposant pas de comité d'entreprise**. Le nouveau régime du chèque-vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés, adopté en 2009, a précisément vocation à en assurer l'essor grâce à la réduction des formalités à la charge de l'employeur et à la suppression de la notion de revenu fiscal de référence pour permettre à tous les salariés d'en bénéficier⁽²³⁾.

Encadré 1

Les dispositifs suisses d'accès aux vacances

La Reka est l'organisation suisse d'aide sociale aux vacances. Chaque année, l'Agence offre 50 000 journées de vacances en Suisse à des familles aux revenus modestes. Par exemple, des semaines spéciales pour mères et pères élevant seuls leurs enfants sont proposés, avec les opérations « Maman est dans le coup » et « Hallo Pa! ».

Les ressources qui financent l'activité sociale proviennent des secteurs commerciaux de l'entreprise, à savoir les appartements de vacances et surtout les moyens de paiement. En effet, les chèques Reka, le Reka Rail (réservé aux paiements des Chemins de fer fédéraux) et la Reka-Card, font partie des prestations salariales accessoires prisées par les employeurs et les salariés. Notons que la Reka-Card, qui est une carte de paiement prépayée et réservée à l'achat des prestations des partenaires qui disposent d'un terminal de paiement adapté, pourrait à terme remplacer les chèques.

La deuxième problématique renvoie au **fléchage des dépenses**. En effet, certains recommandent d'orienter l'usage des chèques vers les différents postes (hébergement, transport, restauration, loisirs) dans le but d'éviter les effets de "saupoudrage" et de rendre les prestataires sociaux pleinement acteurs de leur politique. Cependant, une telle évolution semble contraire à l'esprit de ces chèques, dont la **grande souplesse d'utilisation constitue une condition de leur appropriation par les particuliers**.

Le troisième type d'enjeu est celui de la **clarification et valorisation de la politique sociale** de l'ANCV. L'Agence consacre l'intégralité des excédents de gestion des chèques-vacances au financement de programmes d'action sociale, créant une solidarité entre les salariés et les plus fragilisés (alors que, historiquement, la politique vacances était principalement organisée autour du salariat, avec les congés payés et les chèques-vacances tels que conçus à l'origine). En 2010, elle a ainsi engagé 20 millions d'euros pour soutenir le départ en vacances de 175 000 personnes, avec l'aide d'associations conventionnées qui sont le relais opérationnel indispensable de l'Agence.

Cette politique sociale menée par l'ANCV, rendue **possible grâce au monopole** dont elle bénéficie sur la gestion des chèques-vacances, pourrait faire l'objet d'une explicitation dans ses objectifs et ses moyens grâce à une convention qui la lierait à l'État (en termes de nombre de personnes soutenues, de conditions d'accès aux aides, de zones géographiques prioritaires ou du montant mini-

mum des financements engagés). Cette feuille de route gagnerait à être élaborée conjointement avec le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale afin d'y valoriser la dimension sociale. Notons à ce titre que le ministère des Affaires sociales est historiquement partie prenante de la négociation quadriennale de la convention d'objectifs entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), contenant une dimension relative aux vacances.

Le partenariat signé entre l'ANCV et la CNAF en mai 2011⁽²⁴⁾ illustre à ce titre autant la volonté que le besoin d'une meilleure coordination des acteurs nationaux.

PROPOSITION 1

Définir une politique globale de soutien au départ en vacances pour tous :

Proposition 1a

Au niveau national, expliciter les objectifs et les moyens de l'ANCV dans une convention la liant à l'État et articuler cette démarche avec la politique vacances de la branche Famille.

Les aides financières aux séjours familiaux

Pour les plus jeunes, partir en vacances est synonyme de détente, de mixité sociale, d'apprentissage des règles de vie en société, d'ouverture aux autres et constitue un moment essentiel dans leur **construction identitaire**. De plus, ces séjours permettent de **soulager les parents** ayant des contraintes professionnelles et peu de relais familiaux. Enfin, si le voyage se fait en famille, il peut être l'occasion de **développer les liens parents/enfants**.

Les acteurs de la **branche Famille de la sécurité sociale** sont particulièrement impliqués dans le champ de l'accès aux vacances. En effet, même si les priorités des caisses d'allocations familiales (CAF) se portent désormais plus sur les loisirs de proximité, l'aide au départ en vacances fait tout de même partie de leurs missions⁽²⁵⁾. Chaque CAF gère ses actions de **façon autonome** et les **aides sont diversifiées** dans leur forme, leur montant et leurs critères d'attribution (revenus, nombre d'enfants, situation familiale...).

Le principal outil de financement est celui des bons "**aides aux temps libres**" qui peuvent être utilisés pour des séjours dans des campings agréés et des centres de vacances ou pour des locations. Certaines CAF proposent également les chèques-vacances.

Cependant, ces modes de paiement sont de moins en moins distribués par les caisses à la suite de la mise en

[24] <http://ancv.com/Les-actualites/L-ANCV/La-cnaf-et-l-ANCV-oeuvrent-pour-les-familles>

[25] Voir la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille : <http://www.securite-sociale.fr/chiffres/cog/cnaf/cogcnaf2009-12.pdf>

œuvre en 1999 du projet VACAF qui permet la **gestion mutualisée des actions des CAF**. On distingue trois dispositifs : l'aide aux vacances familiales ; l'aide aux vacances sociales pour les familles ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif ; et l'aide aux vacances enfants. Les CAF peuvent adhérer à un ou plusieurs de ces dispositifs, verser les sommes qu'elles désirent, et être informées en temps réel de la consommation de l'enveloppe. De leur côté, les allocataires choisissent un séjour labellisé VACAF et contactent directement l'hébergeur qui ne leur facture que la différence entre le coût réel du séjour et l'aide consentie par leur caisse, **grâce à un système de tiers-payant**. En 2010, VACAF a ainsi contribué au départ de 93 800 personnes, pour un montant d'aide de plus de 35 millions d'euros⁽²⁶⁾.

Enfin, le maillage territorial est également assuré par les associations qui travaillent en collaboration avec les CAF et les collectivités territoriales. Par exemple, le Conseil général du Maine-et-Loire finance 45 % à 85 % du coût des séjours dans les centres de loisirs, pour les enfants dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450 euros. Autre projet intéressant, l'« Aide aux vacances enfants national » (AVEN) devrait aboutir en 2012 à la réalisation d'un **catalogue recensant toutes les offres de séjour disponibles chez les partenaires nationaux organisateurs de séjours de la branche Famille**⁽²⁷⁾.

Les aides ciblées sur le logement et le transport

Avec 31 % des chèques-vacances qui lui sont consacrés, **l'hébergement est le premier poste de dépenses des Français utilisant ce mode de paiement durant leurs vacances**.

Le logement se fait souvent dans des structures marchandes traditionnelles. Mais il peut également avoir lieu dans des entités appartenant au réseau du tourisme associatif ou **tourisme social**. En effet, la construction d'un **parc d'hébergement social** a été entreprise durant les années 1950 aussi bien par l'État que par les collectivités territoriales, les associations, les caisses de retraite et les comités d'entreprise⁽²⁸⁾. Ces lieux de villégiature, qui peuvent être des campings, des centres d'accueil jeunesse, des centres de vacances et de loisirs, des maisons familiales ou encore des villages vacances, offrent **des tarifs dégressifs en fonction des capacités financières des bénéficiaires**. L'Union nationale des associations du tourisme (UNAT) regroupe ces quelque **1 500 entités à but non lucratif qui offrent plus de 256 000 lits**⁽²⁹⁾.

Par ailleurs, face aux **effets d'usure** mais aussi à l'**évolution des standards de qualité**, les structures du tourisme

associatif répondent de moins en moins aux attentes de leurs clients : ce serait ainsi près de 40 % du parc immobilier qui nécessiterait des travaux pour un montant estimé à 500 millions d'euros⁽³⁰⁾. Afin de répondre aux besoins de rénovation, un **fonds Tourisme social investissement (TSI)** a été constitué en 2011. Il est alimenté par la Caisse des dépôts, l'ANCV et des investisseurs (mutuelles, caisses de retraite, banques)⁽³¹⁾ afin d'apporter un surcroît de financements capable de lever des crédits bancaires. Parallèlement à ce fonds, les dispositifs subventionnels des collectivités territoriales et de l'ANCV se maintiennent pour les structures de taille modeste.

Reste que certains établissements, même rénovés, ne parviendront pas à accroître suffisamment leur clientèle du fait de leur localisation et de la concurrence à laquelle ils sont confrontés (notamment des campings et des séjours dégriffés). Il conviendrait alors d'engager une **réflexion sur le devenir de ces structures en veillant à maintenir les objectifs sociaux** : différenciation tarifaire selon les revenus, accueil des publics en difficulté et mixité sociale. En dernier recours, des reconversions à vocation sociale (résidences de personnes âgées, logements étudiants, foyers d'accueil) pourraient être envisagées en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire (risques de désertification de certaines régions). Une campagne de communication sur la tarification sociale et les publics visés devrait également être menée afin de faire face au déficit d'image dont souffre le tourisme associatif.

Proposition 1b

Établir une cartographie des structures du tourisme social pratiquant des tarifs différenciés selon les revenus afin de les faire connaître du grand public et d'initier une réflexion sur leur devenir.

Par ailleurs, le transport constitue une autre part importante du budget vacances des ménages, puisque plus d'un **quart du montant des chèques-vacances** y est en moyenne consacré⁽³²⁾.

Certaines aides spécifiques existent, comme celles de la SNCF qui propose aux salariés, aux chômeurs et à leur famille, de bénéficier d'un **billet aller-retour de congés annuel** à un tarif réduit de 25 %, et même de 50 % lorsque les tickets sont payés avec des chèques-vacances. En outre, dans le cadre de la Bourse solidarité vacances, la SNCF met à disposition de l'ANCV des billets de train valables pour toutes les destinations en France au tarif de 30 euros aller-retour. L'Agence propose ensuite

[26] Notons que le chiffre d'affaires apporté par les bénéficiaires de VACAF aux différentes structures de vacances s'élève à 71 millions d'euros. Source : CNAF.[23] L

[27] Ce dispositif AVEN porté par VACAF est en cours d'expérimentation depuis janvier 2011.

[28] Nerisson J.-C. [2009], Évolution des pratiques sociales des comités d'entreprise en matière de vacances, rapport pour le Conseil national du tourisme.

[29] <http://www.unat.asso.fr/>

[30] Source : MINEFI.

[31] http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/110328tsi.pdf

[32] Source : ANCV.

ces billets à un réseau d'organismes à vocation sociale (collectivités, départements, régions, associations) qui assure le relais avec les intéressés. Les bénéficiaires sont des familles pouvant justifier d'un quotient familial CAF inférieur ou égal à 700 euros.

Enfin, de nombreuses collectivités territoriales développent des offres grâce à leur réseau de transport, à l'image du Conseil régional du Pas-de-Calais. Ce dernier a mis en œuvre l'opération « TER Mer – TER Vert » qui propose un pass régional Grand'TER ouvrant droit durant l'été à cinq billets aller-retour à un euro vers de nombreuses destinations touristiques du département.

L'enjeu de la coordination des acteurs territoriaux

Au sein de chaque territoire, une grande diversité d'acteurs participe aux politiques d'accès aux vacances pour les publics vulnérables : les CAF, les CE, les collectivités territoriales, les centres sociaux, l'ANCV, les professionnels du secteur du tourisme et les associations. Cette diversité de sources de financement et d'offres d'accompagnement présente des atouts : elle favorise la pluralité des initiatives, la prise en charge de problématiques propres à certains publics ou territoires, et elle multiplie les points d'accès aux aides.

Mais elle présente inévitablement un certain nombre de limites en termes d'accès à l'information et à l'ensemble des droits disponibles. En outre, elle est source d'hétérogénéité des critères et des calendriers d'attribution des aides. Pour les particuliers, comme pour les associations dont la vocation est de les accompagner, la multitude d'interlocuteurs peut nuire à la lisibilité des offres et à la simplicité des démarches à entreprendre. Le déficit d'échanges entre les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain peut par ailleurs limiter la mise en place de réponses cohérentes au niveau territorial.

Plusieurs initiatives visent à pallier ces difficultés. L'opération « Premières vacances » en Midi-Pyrénées mutualise ainsi les compétences des différents acteurs pour promouvoir le départ de près de 2 000 jeunes chaque été : la région (financement), la fédération régionale des CAF (repérage et accompagnement des familles), l'UNAT (hébergement) et la SNCF (transport). Par ailleurs, grâce au projet « Espace vacances aides au départ » (EVAD) porté par trois associations⁽³³⁾ en Poitou-Charentes, se développe un réseau régional d'accès aux vacances regroupant les financeurs institutionnels, les acteurs associatifs et les structures d'hébergement. EVAD devrait aboutir en 2012 à la mise en place d'un site Internet proposant les informations locales sur les aides au départ et les offres disponibles, d'une permanence téléphonique et de campagnes de communication et de formation communes.

Ces initiatives illustrent le besoin de coordination suscité par la diversité des dispositifs, comme c'est le cas pour de nombreuses politiques sociales au niveau territorial. Cette coordination peut prendre une forme plus ou moins intégrée :

- ▶ communication commune sur l'ensemble des aides disponibles, offres d'accompagnement et points d'accès ;
- ▶ fonds de financement sous forme de « pot commun » entre partenaires ; c'est la solution qui a été retenue dans le cadre de l'accès au logement et du maintien dans le logement : les fonds de solidarité logement remédient à la complexité que constituait la juxtaposition des aides des conseils généraux, communes, CAF, bailleurs, EDF, etc. ;
- ▶ commission de concertation destinée à mettre en cohérence l'ensemble des aides et services ; c'est la solution qui a été retenue dans le cadre de l'accueil de la petite enfance : les commissions départementales dédiées rassemblent acteurs institutionnels et opérateurs et sont compétentes pour établir des schémas de développement de l'offre bien qu'aucun « chef de file » ne soit désigné.

Proposition 1c

Au niveau territorial, améliorer l'offre de services en termes d'aides et d'accompagnement par une meilleure coordination des acteurs. Celle-ci peut emprunter une forme plus ou moins intégrée : communication partagée, fonds communs de financement, schéma local de développement.

LEVER LES FREINS SPÉCIFIQUES À DES PUBLICS CIBLES

Au-delà de l'enjeu du pouvoir d'achat, lever les freins au départ en vacances pour certains publics invite à penser l'évolution de l'offre elle-même. Dans cette perspective, il convient de déterminer des publics prioritaires.

L'accompagnement des personnes n'étant jamais parties

Près de 3,5 millions d'adultes déclarent aujourd'hui n'être pas partis en vacances depuis au moins cinq ans, voire jamais de leur vie. Ce public doit être une cible prioritaire des politiques sociales⁽³⁴⁾.

Ces personnes peuvent éprouver une forte anxiété, voire une réticence, à la perspective de partir. Les freins sont dès lors tant financiers que culturels et ce n'est que lorsqu'ils sont finement identifiés que des réponses peu-

[33] Vacances ouvertes, Ekitour et Vacances et Familles.

[34] ANCV/BVA (2009), *op. cit.*

vent être proposées. Dans cette perspective, une démarche de projet qui met la personne au cœur du dispositif permet de mieux appréhender ses contraintes et ses souhaits. Elle peut en outre fournir l'occasion d'un premier travail d'action sociale, pouvant se prolonger par la suite.

Les non-partants sont susceptibles d'être aidés par un **accompagnement en amont** (concrétiser le départ pas à pas), **pendant le séjour** (être dans un environnement rassurant) et aussi à **son issue** (rebondir sur les impacts positifs).

Plusieurs dispositifs peuvent être ainsi cités, comme celui du guide de l'accompagnement aux premiers départs à destination des intervenants sociaux publié en 2005, ou des **points vacances CAF** qui ont été créés afin d'offrir des lieux d'information moins associés à l'intervention sociale. Autre illustration, l'opération « Vacances familiales collectives », menée dans de nombreuses CAF, permet d'encadrer un projet commun à plusieurs familles, tant lors de la préparation du séjour que pendant son déroulement et dans son évaluation.

Encadré 2

L'offre complémentaire de loisirs de proximité

Pour les publics non-partants, on constate une multiplication d'initiatives locales durant l'été, comme la gratuité des loisirs (musées, piscines...) ou l'organisation d'événements, à l'image de Paris Plage dont le concept a séduit plusieurs villes françaises et étrangères. De nombreux programmes sont conçus à destination des jeunes, notamment par les actions conjointes des collectivités territoriales et des CAF qui sont liées par des Contrats enfance et jeunesse. L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et l'ANCV ont pour leur part mis en œuvre l'opération "Ville vie vacances" qui permet à des adolescents en difficulté de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs durant les périodes de vacances scolaires. Ce projet s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion. Enfin, les associations sont très fortement impliquées dans le champ des loisirs, avec par exemple "La journée des oubliés des vacances" organisée chaque année par le Secours populaire qui permet à quelque 50 000 enfants n'étant pas partis durant l'été de profiter d'une excursion culturelle ou balnéaire.

Dès lors, les vacances peuvent **contribuer à atteindre les objectifs associés à la mission d'action sociale** : le bien-être, l'intégration, la lutte contre l'exclusion, la prise d'autonomie. Cependant, il faut veiller à ce que ces dispositifs de soutien ne deviennent pas trop contraignants pour leurs bénéficiaires, et qu'ils n'aient pas pour effet pervers d'être stigmatisants. À ce titre, une question récurrente

du travail social consiste à déterminer, en fonction des situations, s'il est plus pertinent de privilégier la constitution de groupes de familles rencontrant les mêmes difficultés (c'est par exemple le cas de l'initiative "la Bise" menée par ATD Quart Monde dans le Jura), ou de poursuivre un objectif de mixité sociale. La **Bourse solidarité vacances (BSV)**, qui est gérée par l'ANCV, s'inscrit dans cette deuxième perspective. Les prestataires touristiques y mettent à disposition des séjours dans leurs villages et résidences à tarif solidaire (en moyenne entre 40 et 130 euros la semaine). Les partenaires conventionnés ont ensuite accès au site et peuvent inscrire prioritairement des personnes n'étant jamais parties en vacances.

PROPOSITION 2

Développer en priorité des actions en direction de quatre publics cibles :

Proposition 2a

Pour les personnes n'étant jamais parties : fixer un objectif national ambitieux de premier départ invitant à mobiliser en ce sens les aides disponibles.

L'épanouissement et l'autonomisation des jeunes grâce aux vacances

Loin d'être homogène, la catégorie des jeunes regroupe aussi bien des étudiants sous la responsabilité parentale que des personnes ayant une activité rémunérée et un début d'indépendance. Il est donc difficile de distinguer ceux qui ne partent pas pour raisons économiques des autres (encadré 3).

Le départ en vacances des jeunes adultes est un objectif majeur tant en termes de **bien-être** que d'**autonomisation, d'éducation populaire et de citoyenneté**.

Les collectivités territoriales, les CAF et les associations s'impliquent dans un grand nombre de projets. Par exemple, le **programme "Sac ados"** mis en place par l'association Vacances ouvertes a permis en 2010 à plus de 4 700 jeunes âgés de 16 à 25 ans de vivre une **première expérience de vacances en toute indépendance**⁽³⁵⁾. Le concept est de fournir aux jeunes porteurs d'un projet de vacances un service clé en main matérialisé par un « sac ados » contenant des chèques-vacances, une carte de France, une trousse à pharmacie... En outre, l'association assure un service d'ingénierie aux structures jeunesse référentes, en leur prodiguant des formations et des supports méthodologiques pour préparer en amont le projet avec les jeunes. Fort de son succès, le programme connaît une déclinaison pour les séjours sur le sol européen. Le dispositif pourrait voir son public s'accroître grâce à de nouveaux modes de communication (lance-

[35] Voir le dossier de présentation de l'opération : http://www.vacances-ouvertes.asso.fr/jeunes/sad/DospresentationSAD_mail.pdf

ment d'appels à projets/concours, utilisation des réseaux sociaux). De surcroît, un travail d'information auprès des professionnels du tourisme aiderait à diminuer leurs réserves éventuelles concernant l'accueil des jeunes.

Par ailleurs, certains dispositifs permettent de **partir à l'étranger**, à l'instar du "Programme jeunesse en action" institué par l'Union européenne avec un double objectif : favoriser la mobilité des jeunes (13-30 ans) en dehors du cadre scolaire ou professionnel, **développer le sentiment d'appartenance à un collectif européen**. Par ce biais, trois types d'"actions" sont financés : les échanges de jeunes autour d'un thème d'intérêt commun, les projets collectifs intégrant une dimension européenne et ceux encourageant les jeunes à participer à la vie démocratique. En 2010, plus de 2 400 Français ont ainsi pu partir dans un pays étranger. Ce programme pourrait être étendu au financement de projets de vacances pour les jeunes de moins de 20 ans n'étant pas partis jusqu'alors à l'étranger.

Encadré 3

Les vacances des jeunes salariés en Belgique

Dans la majorité des pays, le droit aux vacances annuelles pour un salarié est établi sur la base de la durée d'occupation au cours de l'année précédente. Un jeune qui commence à travailler ne peut donc pas prétendre bénéficier de congés payés.

Cependant, en Belgique, les personnes âgées de moins de 25 ans, qui ont travaillé au moins un mois comme salarié durant leur dernière année d'études, peuvent prendre l'année suivante des "vacances jeunes" en complément de leur droit incomplet aux congés. Grâce à ce dispositif, ces jeunes perçoivent, à charge de l'assurance chômage, une allocation égale à 65 % de leur rémunération brute, plafonnée à 1960,18 euros par mois.

Ce système est décliné en un dispositif "vacances seniors" qui donne droit à quatre semaines de vacances aux personnes de plus de 50 ans reprenant une activité professionnelle après une période de chômage ou d'invalidité.

Le milieu associatif s'investit également, à l'image du Rotary club qui développe un programme d'échanges international grâce auquel un jeune peut séjourner à l'étranger si symétriquement sa famille devient famille d'accueil. Enfin, l'entraide peut prendre des formes moins encadrées, comme dans l'univers du « couchsurfing » où il faut intégrer un réseau pour bénéficier de l'hospitalité des autres membres.

Proposition 2b

Pour les jeunes : s'assurer qu'ils soient partis au moins une fois au sein de l'Union européenne avant leurs 20 ans. Développer à cet effet les programmes européens "Jeunesse en action" et "Sac ados".

L'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées

Pour les personnes handicapées, l'impératif premier est d'**assurer l'accessibilité** des lieux de villégiature. Ces dernières années, **une offre spécialisée se développe**, notamment sous l'impulsion de la création du label "Tourisme et Handicap" en 2001 par le ministère du Tourisme. Ce label d'État, dont la gestion a été confiée à l'association Tourisme et Handicaps, permet d'identifier les 4 500 structures qui garantissent un accueil et des prestations adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental. La loi sur l'accessibilité⁽³⁶⁾, qui entrera en vigueur en 2015, poursuivra le même objectif mais en revêtant un caractère contraignant.

Le projet d'un nouveau label "Destination pour tous" pourrait alors utilement compléter ces démarches en favorisant l'émergence d'une offre globale adaptée à un territoire, c'est-à-dire qui concerne à la fois les sites touristiques et tout l'environnement des services. "Destination pour tous" vient de faire l'objet d'une expérimentation dans six territoires afin de mieux définir le cahier des charges du label et les moyens qu'exigerait sa mise en œuvre. Ce label apporterait, de l'aveu du plus grand nombre, une dimension touristique et un intérêt économique aux efforts consentis par les professionnels. Car l'importance de la clientèle des personnes handicapées est trop souvent sous-estimée : une récente étude de marché révèle ainsi que la consommation touristique de ce public est plus orientée vers l'hébergement marchand et les séjours longs que celle de la population générale⁽³⁷⁾.

Indépendamment des structures marchandes, d'autres systèmes se développent grâce à l'Internet, à l'image des **échanges de maisons et d'appartements entre particuliers**. Divers sites, gratuits et payants, facilitent ainsi la prise de contact entre particuliers. Cependant, le fait que ce type de séjours soit avant tout fondé sur la confiance réciproque peut constituer un frein à son essor. Afin de réduire les craintes, des plateformes dédiées aux échanges entre des personnes confrontées aux mêmes types de contraintes voient le jour. Dans le champ du handicap, ce type de dispositif est particulièrement intéres-

[36] Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

[37] Atout France (2009), Adapter l'offre touristique aux handicaps. Étude de marché : la population des personnes en situation de handicap et l'offre touristique française.

sant. Ainsi, le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées d'Aquitaine (GIHP) vient de développer un **site Internet innovant d'échange de logements et de services accessibles (ELSA)⁽³⁸⁾**, qui est encore trop peu connu. De plus, pour favoriser la confiance, il convient de préparer au plus tôt ce type de voyage car il soulève nombre de questions logistiques. La mise en œuvre de services d'aide et de conseils (guide, rubriques FAQ, ligne téléphonique dédiée, appui en cas de litiges) et le développement d'une charte pourraient faire l'objet d'une labellisation.

Proposition 2c

Pour les personnes en situation de handicap : promouvoir et fluidifier le système d'échange de logements adaptés en labellisant les sites Internet qui leur sont dédiés.

Les enjeux multiples des vacances des seniors et des aidants familiaux

Proposer des séjours adaptés aux seniors est important à plusieurs titres. **L'enjeu est, d'une part, économique**, car ce public non contraint par les périodes scolaires et les obligations professionnelles permet de prolonger la saison touristique. **D'autre part, l'objectif visé peut être social**, avec notamment la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Plus généralement, l'exercice physique pratiqué durant les vacances a des effets bénéfiques **sur leur santé et leur qualité de vie**. Enfin, la prise en charge des petits-enfants durant les vacances est une occasion non négligeable de **développer les liens intergénérationnels**. Des offres commerciales réservées à cet effet commencent à se développer.

Historiquement, de nombreuses **caisses de retraite complémentaires** françaises disposaient de maisons de vacances. Cependant, une réorientation forte de leur action sociale a été opérée au cours des dernières années sous l'effet des besoins en matière d'hébergements spécialisés. Une majorité des caisses **s'est ainsi désengagée de la gestion** de ces établissements, même si certaines continuent à proposer une offre de vacances grâce à des accords avec des organismes du monde associatif.

En Espagne, l'importance des séjours destinés aux seniors a été prise en compte dès 1985 avec le lancement du **programme IMSERSO**. Ce dernier a profité à **1,2 million de personnes âgées en 2010⁽³⁹⁾** (encadré 4).

Cette réussite a incité la France à développer en 2004 un programme similaire, nommé **"Seniors vacances"**, géré et financé par l'ANCV depuis 2007.

Ce dispositif consiste en des séjours tout au long de l'année, hormis juillet/août, proposés à **tarif préférentiel aux plus de 60 ans**. Les retraités non imposables avant déduction fiscale bénéficient en plus d'une aide financière de l'ANCV représentant jusqu'à la moitié du coût du séjour hors transport. Ce programme connaît un essor progressif : alors que seuls 250 départs ont été assurés en 2005, ce sont **24 000 personnes qui en ont profité en 2010**. Cependant, les résultats affichés sont encore loin de ceux du programme espagnol, notamment du fait des réticences des agences de voyage françaises à proposer ces séjours. Pour mettre en œuvre des actions d'information et un cofinancement de "Seniors vacances", l'ANCV et la Caisse nationale d'assurance vieillesse ont signé en 2011 une convention de partenariat, projet auxquels participent également les caisses de retraite complémentaire. Cet exemple illustre **l'effet de levier d'une impulsion nationale, en mobilisant de nouveaux acteurs dont les objectifs sont a priori étrangers aux vacances**, mais auxquels ces dernières peuvent contribuer efficacement (en l'occurrence la lutte contre l'isolement des personnes âgées).

Encadré 4

Le succès du programme seniors espagnol

Plus d'un million de personnes âgées sont parties en 2010 grâce au programme de vacances IMSERSO. Cette réussite s'explique par la prise en charge par celui-ci de 30 % du prix ; la variété des destinations et des dates ; les économies d'échelle obtenues grâce à la dimension nationale du programme et sa gestion centralisée. Une autre raison sur laquelle se fonde la satisfaction des usagers est le haut niveau de qualité et d'adaptation des services offerts. Par exemple, les séjours prévoient le passage quotidien d'un médecin et d'un infirmier dans chaque hôtel. Des menus spéciaux sont également préparés pour toutes les personnes qui suivent un régime. Ce programme, porté par le ministère du Travail, aurait permis de créer ou de maintenir **7 700 emplois directs et 40 000 emplois au total**. En outre, on constate qu'une part significative des personnes se sent en meilleure santé après avoir profité de ces voyages.



[38] <http://www.elsaccessible.com/site/ELSA/>.

[39] "Étude sur le programme de vacances des seniors de l'IMSERSO" réalisée pour le ministère du Travail et de la Santé : http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_Etude_Espagne.pdf

Par ailleurs, “Seniors vacances” a développé des séjours de répit réservés aux aidants familiaux (encadré 5)⁽⁴⁰⁾. Dans le même objectif, des **systèmes de prise en charge temporaire** des personnes dépendantes existent, avec une offre de services médicaux. Le Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes handicapées recense ainsi les formules en milieu institutionnel et ordinaire et les places disponibles dans toute la France (établissement d'accueil temporaire, maison d'accueil spécialisé, appartement thérapeutique, etc.)⁽⁴¹⁾.

 **Encadré 5**

Les “summer camps” réservés aux jeunes aidants australiens

Le gouvernement australien mène depuis 2010 un programme intitulé “The Young Carers Respite and Information Services” qui a pour objet de soutenir les jeunes aidants en leur offrant des formations, du soutien scolaire ou des loisirs. Doté de 23,8 millions de dollars australiens sur trois ans, ce programme concerne les quelque 380 000 jeunes de moins de 26 ans qui s'occupent d'un parent dépendant, 180 000 ayant même moins de 18 ans⁽⁴²⁾.

Parmi les activités proposées, de nombreux camps d'été sont organisés chaque année par les associations soutenues par le programme. Les jeunes aidants peuvent ainsi partir à des prix très attractifs afin de décompresser mais aussi de partager leur expérience avec des personnes de leur âge confrontées aux mêmes problématiques.

Les associations peuvent aussi être d'une grande aide, comme celles qui proposent le **soutien d’“accueillants familiaux”** recevant chez eux les personnes dépendantes, ou au contraire l'**intervention d'un professionnel à domicile**, sur le modèle du dispositif québécois du “baluchonnage” (comme le permet l'expérimentation “Parenthèse à domicile”).

Enfin, d'autres initiatives donnent aux familles l'occasion **de partir ensemble**, à l'instar de France Alzheimer qui propose un catalogue de vacances à cet effet. Autre exemple, le réseau Passerelles porté par la fédération Loisirs pluriel permet à des familles ayant un enfant handicapé de trouver à proximité de leur lieu de vacances un accueil à la journée.

Les débats sur le répit des aidants se restreignent fréquemment à la nécessité pour eux de souffler au quotidien ou sur de courtes périodes. Or l'accès aux vacances, qui permettent de se régénérer, est également un enjeu essentiel pour ce public.

Proposition 2d

Pour les aidants familiaux : garantir la possibilité d'un départ annuel comme modalité du droit au répit⁽⁴³⁾.

CONCLUSION Le soutien au départ en vacances est souvent perçu comme accessoire dans les politiques sociales alors que les bénéfices potentiels sont multiples (bien-être, parentalité, lutte contre l'isolement, insertion, etc.). Par ailleurs, les freins au départ, s'ils sont en premier lieu financiers, empruntent à de multiples registres (motifs personnels, contraintes professionnelles, barrières psychologiques, etc.). L'importance des moyens qui sont d'ores et déjà consacrés invite à une mise en cohérence permettant d'atteindre des objectifs partagés plus ambitieux.



Sylvain Lemoine et Sarah Sauneron,
département Questions sociales⁽⁴⁴⁾



[40] Barbe C. [2010], « Comment soutenir efficacement les « aidants » familiaux de personnes âgées dépendantes ? », *La note de veille*, n° 199, Centre d'analyse stratégique.

[41] www.accueil-temporaire.com

[42] <http://www.youngcarers.net.au/>

[43] Lire à ce propos : Centre d'analyse stratégique (2011), *Les défis de l'accompagnement du grand âge. Perspectives internationales pour éclairer le débat national sur la dépendance*, rapport coordonné par V. Gimbert et G. Malochet.

[44] Remerciements : Lauranne Bardin (AFPEJA), Catherine Briand (DGCS), Jean Brunel (VACAF), Marc Castille (Secours populaire), Aurélie Cevaere (GIHP Aquitaine), Serge Dugas (echangedemaison.com), Marie-Magdeleine Hilaire et Marc Pili (Vacances ouvertes), Philippe Kaspi et Dominique Ktorza (ANCV), Sylvie Le Chevillier et Dominique Noguès (CNAF), Annette Masson (Tourisme et Handicaps), André Monchy (Cap France).

DERNIÈRES
PUBLICATIONS
À CONSULTER

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Notes d'analyse :

- N° 232 ■ **Que disent les recherches sur l'“effet enseignant” ?**
(juillet 2011)
- N° 230 ■ **Le logement social pour qui ? Perspectives européennes**
(juillet 2011)
- N° 228 ■ **L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active du marché du travail en Europe et enseignements pour la France** (juin 2011)
- N° 226 ■ **Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ? Une comparaison internationale** (juin 2011)

Notes de synthèse :

- N° 233 ■ **Le calcul du risque dans les investissements publics**
(juillet 2011)
- N° 231 ■ **Le travail et l'emploi dans vingt ans - 5 questions, 2 scénarios, 4 propositions** (juillet 2011)
- N° 229 ■ **Les défis de l'accompagnement du grand âge - Perspectives internationales pour éclairer le débat national sur la dépendance**
(juillet 2011)



La Note d'analyse n° 234 - juillet 2011 est une publication du Centre d'analyse stratégique
Directeur de la publication : Vincent Chriqui, directeur général
Directeur de la rédaction : Pierre-François Mourier, directeur général adjoint
Secrétaire de rédaction : Delphine Gorges
Service éditorial : Olivier de Broca
Impression : Centre d'analyse stratégique
Dépôt légal : juillet 2011
N° ISSN : 1760-5733

Contact presse : Jean-Michel Roullé, responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr